

Envoi : 22/10/2019

Réception par le Préfet : 22/10/2019

Publication : 28/10/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-4-1-2

Séance du lundi 21 octobre 2019

### DECISION MODIFICATIVE N °2 EXERCICE 2019

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEES AVEC PROCURATION :**

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.

Mme LUTENBACHER donne procuration à M. FERRARI.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-1-1 du 14 décembre 2018 relative au vote du budget primitif 2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-3-1-6 du vendredi 21 juin 2019 relative au vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-3-1-3 du 21 juin 2019 relative à la proposition d'admission en non valeur des créances irrécouvrables
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-5-1-3 du 6 novembre 2017 relative à la Décision Modificatif n°2 – exercice 2017, adoptant la modification de la deuxième partie du règlement financier,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-7-6-1 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 relative à l'opération « Ça turbine dans le Haut-Rhin »,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-8-7-2 du 13 septembre 2019 relative au Plan Patrimoine 68 et aux subventions d'investissement au titre de 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la décision modificative n° 2 de l'exercice 2019 du Département du Haut-Rhin pour un montant global de - 835 353,75 €, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## Annexe A

Décide :

- ☞ d'arrêter le volume budgétaire de la DM2 à - 835 353,75 €, portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 860 568 431,18 €,
- ☞ d'arrêter le volume budgétaire de la DM2 à + 25 435,00 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 5 268 782,87 €,
- ☞ d'autoriser la reprise sur la provision relative au contentieux entre le Département du Haut-Rhin et la SAS 39 Champs Elysées concernant la Maison d'Alsace à Paris d'un montant de 159 435,00 euros, suite à la condamnation du Département du Haut-Rhin à régler une somme d'un montant identique conformément à l'ordonnance du juge de la mise en état du Tribunal de Grande Instance de Paris rendue le 27 juin 2019,
- ☞ d'approuver la modification du premier alinéa de l'annexe A de la délibération n° CD-2019-3-1-6 du 21 juin 2019 relative à la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2019 comme suit : « Approuve l'excédent de fonctionnement cumulé 2018 d'un montant de 67 651 459,11 € pour le Département du Haut-Rhin ainsi que l'excédent cumulé de fonctionnement pour l'ADMD d'un montant de 50 030,67 €, soit un excédent cumulé de fonctionnement consolidé (Département du Haut-Rhin et ADMD) d'un montant de 67 701 489,78 € et l'affecte à hauteur de 8 028 713,33 € au résultat de fonctionnement reporté (nature 002) et à hauteur de 59 672 776,45 € à la réserve d'investissement (nature 1068),
- ☞ d'approuver la modification du dernier alinéa de l'annexe A de la délibération n° CD-2019-3-1-3 du 21 juin 2019 relative à la proposition d'admission en non valeur des créances irrécouvrables comme suit : « inscrit une provision complémentaire pour indus rSa d'un montant de 684 316,94 € pour porter la provision 2019 à 615 420,84 € (émission d'un mandat sur le chapitre 68, nature 6817),
- ☞ d'autoriser, par dérogation au règlement financier départemental, le paiement en deux fois de la subvention d'investissement, d'un montant de 78 781 €, allouée par le Département au Conseil de Fabrique de Niederentzen par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° CP-2019-8-7-2 du 13 septembre 2019 comme suit : un premier acompte versé sur présentation de l'ordre de service et le solde à la fin des travaux sur présentation des factures acquittées,
- ☞ d'autoriser la Commission permanente à prévoir une dérogation au règlement financier départemental dans le cadre de l'octroi et du versement de la subvention de fonctionnement ou d'investissement d'un montant de 5 000 €, qui sera allouée par le Département du Haut-Rhin au lauréat du concours « projet innovant dans les domaines de la transition énergétiques et du développement durable », en application du règlement de jeu-concours approuvé par délibération n° CP-2019-7-6-1 de la Commission permanente du 1<sup>er</sup> juillet 2019, et autorise en particulier la Commission permanente, d'une part, à déroger au principe de non commencement des projets avant le dépôt des dossiers, et, d'autre part, à prévoir le versement de la subvention en une seule fois, et à autoriser la transmission des justificatifs a posteriori après la réalisation du projet,
- ☞ d'autoriser l'affectation de 1 M€ sur le programme A112 au titre des études relatives à la liaison ferroviaire Colmar – Freiburg,